

GUIDE DES VISITES

2011-2012



Crédit photo : pôle bijou Baccarat - animation taille de pierre

SCOLAIRES

ET

JEUNE PUBLIC

DE 3 à 16 ANS

Toutes les occasions sont bonnes pour apprendre !

La sortie pédagogique est assurément une pratique toujours utile tant pour les élèves que pour l'enseignant. Elle montre ainsi que l'on apprend en toutes circonstances et permet de mettre en situation certains savoirs prescrits par l'Ecole.

Selon les sites :

- **Des programmes adaptés à tous les âges**

Une approche personnalisée par des professionnels compétents et dynamiques. Les animations pédagogiques sont adaptées au niveau scolaire des élèves grâce à un travail préalable entre enseignants et professionnels.

- **Une approche pédagogique ludique et attractive**

Nos animations pédagogiques sont très vivantes et tout à fait adaptées à vos attentes d'enseignants. Grâce à une sensibilisation sensorielle au milieu, les élèves participent activement à la visite et apprennent en s'amusant.

- **Une sortie de classe riche d'enseignements**

Les sujets abordés lors de la sortie pédagogique sont particulièrement variés : faune, flore, histoire et savoir-faire, gastronomie, agriculture, développement durable, activités sportives...

- **Un cadre naturel proche et dépaysant**

Au cœur de la région Lorraine, le Lunévillois offre un panorama des plus dépaysants, entre forêts et paysages champêtres, lacs et étangs.

Notre immatriculation touristique N° IM 054110011 nous permet d'organiser votre journée, en fonction de vos attentes pédagogiques. Pour toute réservation, contacter :

OFFICE DE TOURISME DU LUNEVILLOIS

Aile sud du Château
54300 LUNEVILLE
tél : 03.83.74.06.55
fax : 03.83.73.57.95
e-mail : otl.celine@orange.fr
site : www.ot-lunevillois.com



N.B. : Ecoles et Collèges de Meurthe et Moselle : possibilité de remboursement des frais de transport par le Conseil Général de Meurthe et Moselle. Tél : 03.83.94.56.14. Autres départements : se renseigner auprès de votre Conseil Général.

SOMMAIRE

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE	p 04-09
ARTISANAT – METIERS D'ART	p 10-13
GASTRONOMIE ET TERROIR	p 13
FERMES DE DECOUVERTE	p 14
FERME PEDAGOGIQUE	p 15
ACTIVITES DE PLEIN-AIR	p 15-16
SENTIERS DE DECOUVERTE	p 17-18
JOURNEES DE DECOUVERTE	p 18
CONDITIONS DE VENTE	p 19-22



Copyright OT Lunévillois

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

CHATEAU DE LUNEVILLE

OFFICE DE TOURISME

Aile sud du Château

54300 LUNEVILLE

tél : 03.83.74.06.55

fax : 03.83.73.57.95

e-mail : otl.celine@orange.fr

site : www.ot-lunevillois.com



Description : En 1702, le duc de Lorraine Léopold 1^{er} choisit Lunéville pour s'y installer avec sa cour. Il y fait construire par Germain Boffrand, élève de Mansard, un château somptueux, inspiré de celui de Versailles. Dernier Duc de Lorraine arrivé en 1737, le roi Stanislas Leszczynski, apporta tous ses soins aux « Bosquets » jardins à la Française, classés avec le château monuments historiques.

Visite maternelles : sous forme de conte et possibilité d'avoir un guide en robe 18^{ème} s.

Visite primaires et secondaires : visite guidée adaptée en fonction de l'âge et de la demande de l'enseignant. Guide pédagogique édité par la mairie disponible sur demande à 2,50 €.

Durée : 1h30 à 2h00

Tarif : 1,50 € / enfant (forfait – 35 enfants : 45€)

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs.

Capacité optimale : 20 pers / guide

Capacité maximale : 30 pers / guide

Ouverture : toute l'année, sur réservation.

Les + : aire de pique nique dans les jardins du Château ou salle couverte sur demande.
Sanitaires dans la cour du château ou dans le parc.
visite guidée de l'église St Jacques (18^{ème} s) véritable chef d'oeuvre baroque et son exceptionnel buffet d'orgue unique en Europe.
visite guidée de la synagogue, mélange d'art grec classique et de baroque, elle est la 1^{ère} édifée dans le royaume depuis le 13^{ème} s.
visite du Conservatoire de la Broderie Perlée et Pailletée.
visite des expositions du Château.

ESPACE CHAUBET

Le Mouton Noir – Friscati

RN 4

54300 VITRIMONT

tél : 06.08.40.77.47

CONTACT GROUPES

Office de tourisme

54300 LUNEVILLE

tél : 03.83.74.06.55



Description : A la ferme du Mouton Noir, vous découvrirez l'histoire des premières batailles, à tort oubliées, de la Première Guerre Mondiale. Sur les pentes du Léomont, l'invasion allemande a été repoussée par deux fois au lendemain d'une retraite désastreuse pour l'armée française. Présentation des différentes batailles du Léomont, de la ferme du Mouton Noir, du cimetière militaire et de sa chapelle, de l'espace muséal (espace scénographique ; espace d'expositions ; salle de projection ; pôle Internet).

Visite scolaires : visite adaptée en fonction de l'âge et de la demande de l'enseignant.

Durée : de quelques heures à une journée selon programme choisi.

Tarif : gratuit

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs.

Capacité maximale : 50 pers / guide

Ouverture : mi-avril à mi-novembre, sur réservation.

Les + : aire de pique-nique, sanitaires. Randonnée du Léomont à la Ferme du Mouton Noir et circuit des 4 vents. Mémorial du Léomont. Accueil handicapé moteur et visuel.

MUSÉE DU CINÉMA ET DE LA PHOTOGRAPHIE

M. MARTIN Jean-Claude

10 rue Georges Rémy

54210 ST NICOLAS DE PORT

tél : 03.83.45.18.32

e-mail : cinema.musee@wanadoo.fr

site : www.museecinemaphoto.com



Description : sur près de 1 000 m² plus de 3 000 objets et documents exposés dans 7 salles vous guideront sur les pas des chercheurs et inventeurs qui ont contribué à l'avènement du 7^{ème} Art. Du pré-cinéma avec l'animation de l'image et la projection lumineuse, de la photographie de 1824 à aujourd'hui et du cinéma de Louis Lumière au matériel récent.

Visite maternelles : à partir de la grande section maternelle.

Visite scolaires : en complément de la visite du Musée, celui-ci vous propose des ateliers d'ombres chinoises ou de création de jouets optiques. Ils pourront donner vie à plusieurs dessins tracés aux crayons de couleurs et quelques coups de ciseaux en fabriquant de leurs mains, les authentiques Thaumatrope et Folioscopes tels que les ont imaginés les pionniers de l'Animation de l'Image il y a près de 200 ans. Mais aussi la découverte du laboratoire photo peut être idéale afin de comprendre facilement le principe chimique de la Photographie, par la démonstration. Selon le temps accordé à cette activité, il est possible d'étudier la prise de vue, l'éclairage, le développement du négatif, le tirage ainsi qu'une approche des procédés anciens (prise de vue à la chambre en bois sur plaque de verre négative, dans un studio d'époque reconstitué, tirage contact). Il propose également des projections d'actualités (durée 30 mm). La visite est adaptée à l'âge des enfants.

Goûter : mise à disposition d'une salle ou d'une cour de récréation avec préau.

Durée : ¼ h à 1h00 pour la visite et les différents ateliers (reçoit les groupes sur la journée)

Tarifs :
visite 2 € / enfant
atelier création 1,50 € / enfant
atelier ombres chinoises 1,50 € / enfant
atelier labo photo 3 € / enfant
projection 1,50 € / enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité optimale : 10 pers

Capacité maximale : 60 pers

Ouverture : toute l'année sur réservation (sauf vacances de Noël)

Les + : aire de pique nique, sanitaires. Grand parking autobus – VL.
"Fêter son anniversaire" le mercredi ou le samedi de 14h à 16h30. Forfait de 32 € pour 10 enfants et 2 accompagnateurs. Ce tarif comprend la visite (adaptée à l'âge des enfants), présentation d'un théâtre d'ombres chinoises, d'une séance de Lanterne Magique, d'une projection. Mise à disposition d'une salle aménagée (tables, réfrigérateur, assiettes, serviettes, verres). Goûter à la charge des parents.

LES HARAS NATIONAUX

Institut Français du Cheval et de l'Équitation
1 rue Léon Bocheron
54110 ROSIERES AUX SALINES
tél : 06.23.82.86.00 ou 08.11.90.21.31
fax : 03.83.46.91.70
e-mail : nathalie.alliot@haras-nationaux.ifce.fr



Description : Découvrez les richesses du haras national de Rosières aux Salines, ses bâtiments du XVIII^e siècle, ses chevaux, ses voitures hippomobiles anciennes, son musée... Implanté sur le lieu même des anciennes salines royales, dans un décor arboré.

Visite scolaires : qu'est-ce qu'un Haras ? La forge : présentation et description des différents fers ; l'unité de reproduction : suivi gynécologique et insémination ; le manège ; la sellerie d'honneur : présentation des différentes selles et harnachements. Visite adaptée en fonction du niveau des élèves, association avec des jeux suivant l'âge des participants.

Durée : 1h30 à 2h00 selon programme et niveau.

Tarif : de 4 à 11 ans : 2€ / pers
De 12 à 17 ans : 2.50 € / pers

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs.

Capacité maximale : 60 pers

Ouverture : visite guidée toute l'année (saison de monte de mars à juillet) sur réservation.

Les + : sanitaires. possibilité de pique-nique sur site, en cas de mauvais temps salle couverte. sur demande, présentation attelage : 132 €.

CHATEAU « QUI QU'EN GROGNE »

Monsieur RICHEZ Yves
9 rue du Château
54118 MOYEN
tél / fax : 03.83.42.75.50
e-mail : quiquengrogne@hotmail.com



Description : construit en 1444, ce château a subi de nombreux sièges jusqu'en 1639 où, pris une dernière fois, il est démantelé sur ordre de Richelieu. Son architecture adaptée aux débuts de l'artillerie en fait un château unique en Lorraine. La maison seigneuriale abrite de nombreuses expositions (archéologie locale, classe 1900, faïences lorraines...).

Visite scolaires : quatre types de visites.

N°1 Visite simple : visite du château fort, avec ses murailles épaisses, ses tours et ses fossés. Le Palais épiscopal et la Maison seigneuriale laissent imaginer la vie quotidienne et les périodes de sièges. L'histoire est commentée tout au long de la visite. Les expositions donnent des éléments supplémentaires d'intérêt.

N°2 Chasse au trésor : découverte ludique du château et de son histoire. Les enfants, aidés d'un plan ancien, partent à la recherche de messages et participent à des épreuves (mesure de la profondeur du puits et de l'épaisseur des murailles ; observation des éléments d'architecture, des signatures des tailleurs de pierres, des fours et cheminées ; exploitation de la grande cave ; combats à l'épée et jeux divers...).

N°3 A l'école 1900 : la salle de classe est reconstituée à partir de mobilier d'époque. Les enfants sont mis dans l'ambiance : discipline, propreté, morale. Trois activités sont à choisir sur une liste proposée ou en adaptation à un projet pédagogique : écriture à la plume et à l'encre violette, calcul avec bûchettes et ardoise, leçon de chose (du blé au pain, les outils agricoles au temps du cheval...), leçon de géographie (la Lorraine d'avant la première guerre mondiale), leçon d'histoire (la vie au Moyen-

âge, les châteaux forts, les chevaliers...). Les enfants repartent avec leur page d'écriture et probablement quelques bons points !

N°4 Chasse au trésor et classe 1900 : les deux propositions décrites plus haut sont réparties sur une journée, avec repas tiré du sac.

Durée : de 1h30 (1/2 journée) à 5h (journée complète) selon programme choisi.

Tarifs :
visite N°1 : 3 € / enfant
visite N°2 : 4 € / enfant
visite N°3 : 5 € / enfant
visite N°4 : 6 € / enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs.

Capacité maximale : jusqu'à 50 enfants.

Ouverture : à partir du 15 avril, sur réservation.

Les + : Photo de classe en salle d'école 1900 ou sur le site du château. Format 20X30.
Pique-nique possible sur le site.

CHATEAU DE BLAMONT

Association Clef de Voûte du Blâmontois
Mairie de Blâmont
Place de l'Hôtel de Ville
54450 BLAMONT
tél : 03 54 47 0061 ou 06.25.36.82.05
e-mail : associationclefdevoute@gmail.com
site : www.chateaublamont.com



Description : construit à la fin du 12^{ème} s, agrandi du 13^{ème} au 17^{ème} s, le château est un des plus beaux vestiges de la fortification médiévale en Lorraine, grâce à la conservation en élévation de 5 tours.

Visite primaires : visite guidée du château avec à l'appui pour chaque élève un livret pédagogique adapté au niveau.

Visite secondaires : le groupe est divisé en deux (pour 60 pers). Le 1^{er} groupe : visite guidée du château avec à l'appui pour chaque élève un livret pédagogique adapté au niveau. Le 2^{ème} groupe : atelier divertissement autour de jeux médiévaux. A l'issue du temps de visite les groupes sont inversés.

Durée : de 1h30 pour les primaires à 3h pour le secondaire.

Tarif : 4 € / enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs.

Capacité maximale : 30 pers pour le primaire, 60 pers sous conditions.

Les + : possibilité de travailler à l'abri et au chaud à proximité du site. Abri pique-nique pour 60 pers ou en intérieur. Sanitaires. Parking bus à côté du château.

CONNAISSANCE ET RENAISSANCE DE LA BASILIQUE

Monsieur BRONIQUE
1 rue des Pucelles
54210 ST NICOLAS DE PORT
tél / fax : 03.83.46.81.50
e-mail : contact@saintnicolaslorraine.eu
site Internet : www.saintnicolaslorraine.eu



Description : construite entre 1481 et 1560, en l'honneur de l'Evêque de Myre, cette basilique de style gothique flamboyant, demeure unique en France par son architecture et ses richesses. Vous pourrez découvrir en outre, les piliers du transept les plus hauts de France, un orgue composé de 3663 tuyaux, des fresques et des vitraux du 16^{ème} s et la salle du trésor (bras reliquaire de St Nicolas).

Visite scolaires : à partir du CP. Visite adaptable selon la demande de l'enseignant (architecture, légendes, techniques de construction, vitraux, histoire locale...).

Durée : de 1h00 à 1h40

Tarif : 3.50€/enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs.

Capacité maximale : 40 pers

Ouverture : toute l'année sur réservation.

Les + : sanitaires à proximité.

MUSEE DE L'ABBE GREGOIRE

Fr. BIER

Place de l'Abbé Grégoire

54370 EMBERMENIL

tél : 03.83.71.20.56

tél/fax : 03.83.71.20.57 (mairie)



Description : Au travers de 13 vitraux, la Maison de l'Abbé Grégoire vous présente l'œuvre de la vie du curé d'Embermenil avant, pendant et après la Révolution Française. Stèle, cénotaphe, mémorial, plaques. Armorial, Route des Abolitions.

Visite scolaires : Les Droits de l'Homme sous la Révolution de 1789 à nos jours. Le combat de Grégoire en faveur des Juifs et des Nègres (les 2 abolitions). Le C.N.A.M. le bureau des longitudes. La langue française, le Muséum, le jardin des plantes, et surtout l'Instruction publique.

Durée : de 40 à 55 min

Tarif : 1,00 € / enfant (pour collège et lycée)

Gratuités : classe du primaire et accompagnateurs gratuits.

Capacité optimale : 30 pers

Capacité maximale : 50 pers

Ouverture : toute l'année sur réservation, sauf Noël et Jour de l'an.

MUSEE DES SOURCES D'HERCULE - Musée de France

M. MARBACHE Ludovic

1 place Jean Marie Keyser

54120 DENEUVRE

tél : 03.83.75.22.82

fax : 03.83.75.59.84

e-mail : museehercule@orange.fr



Description : Musée qui présente sur 400m² la richesse du site archéologique de Deneuvre découvert en 1974. 70 statues dédiées à Hercule, 3 bassins et de menus objets (du 2^{ème} au 4^{ème} s après JC). L'importance de cette collection, fait de ce site, le plus important sanctuaire du Dieu Hercule jamais découvert en Gaule. C'est un site idéal pour découvrir l'époque gallo-romaine.

Visite primaires : visite guidée avec questionnaire pour niveau CM1 et CM2, pour les CE1 et CE2, un questionnaire sera disponible pour début 2008.

Visite collégiens : visite guidée avec questionnaire pour niveau 6^{ème} et 5^{ème}.

Durée : de 1h à 1h30

Tarif : 1.50 € / enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité optimale : 30 pers

Capacité maximale : 60 pers

Ouverture : toute l'année, sur réservation.

Les + : possibilité de visite guidée des remparts de Deneuvre. Abri pique-nique.
ce site bénéficie d'une aide au transport.

MUSEE FRANÇAIS DE LA BRASSERIE

M. TAVENEAUX Benoît
62 rue Charles Courtois
54210 ST NICOLAS DE PORT
tél / fax : 03.83.46.95.52
e-mail : mfb@passionbrasserie.com
site : www.passionbrasserie.com



Description : Implanté dans l'ancienne brasserie de St Nicolas de Port classée monument historique, le Musée Français de la Brasserie permet un voyage initiatique dans le monde de la brasserie. De nombreuses machines toujours en place, ainsi qu'une superbe collection d'affiches et d'objets publicitaires illustrent la fabrication de la bière et le riche patrimoine brassicole Lorrain.

Visite scolaires : visites thématiques possibles sur l'aspect historique des brasseries ou sur l'aspect technique de la fabrication de la bière.

Durée : 1h30 (avec un boisson en fin de visite)

Tarif : non communiqué

Gratuités : accompagnateurs et 1 chauffeur

Capacité maximale : 3 classes

Ouverture : sur réservation.

Les + : la technique de la fabrication de la bière peut constituer un accès intéressant et ludique pour aborder des notions de biochimie (la saccharification, la fermentation), de physique (température, échange thermique, densité), ou technologique (moulins, filtres, échangeurs...)

ARTISANAT – METIERS D'ART

Catégorie : artisanat et métiers d'art

CONSERVATOIRE DE LA BRODERIE PERLEE

Mlle REMY Aude
Château de Lunéville
54300 LUNEVILLE
tél / fax : 03.83.73.56.86 ou 06.86.78.07.87
e-mail : contact@broderie-luneville.com ou dremy@wanadoo.fr
site : www.broderie-luneville.com



Description : une collection très variée de pièces brodées, tant en « point de Lunéville » qu'en « Broderie perlée », vous fera revivre cette longue aventure Lunévilloise, et vous conduira ainsi jusqu'à la haute couture, où Lunéville y marque encore aujourd'hui sa spécialité.

Visite scolaires : (à partir de 5 ans) en trois étapes avec rotation des groupes.

- Historique : historique de la broderie et petit questionnaire. Récompense un sachet de perles.
- Stylisme : initiation et découverte du stylisme avec la mise en application à l'aide d'un logiciel pour la création d'une robe sous la conduite de la formatrice. L'élève repartira avec son modèle.
- Pratique de la technique : mise en pratique de la pose des perles au crochet (adapté pour les enfants) avec l'aide d'une formatrice. Apprentissage du point de chaînette et réalisation de quelques points. Etude du ponçage.

Durée : de 1h30 à 2h30

Tarif : 6.50 € / enfant

Gratuits : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité maximale : 24 pers

Ouverture : toute l'année, sur réservation.

Les + : possibilité d'agrémenter la journée avec un visite guidée du château de Lunéville.

MUSEE ATELIERS DE LA CERAMIQUE ET DU VERRE

Mme LABOUREL Céline
13 rue de la Division Leclerc
54540 BADONVILLER
tél : 03.83.42.19.57
fax : 03.83.42.13.77
e-mail : musee.badonviller@orange.fr



Description : Visite guidée des collections et des techniques de fabrication des faïenceries de Pexonne et de Badonviller (19 et 20^{ème} s). Un atelier de céramique et deux ateliers de verre sont les relais de démonstration des savoir-faire. Exposition-vente de pièces de faïence, de poterie, de pâte de verre, de fusing fabriquées sur place.

Visite scolaires (à partir de 6 ans) : visite guidée dans le musée, histoire des manufactures de Badonviller et Pexonne. Démonstration de fabrication d'une pièce en faïence.

Durée : 45 min

Tarif : 2,00 € / enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeur(s)

Capacité maximale : 50 pers

Ouverture : toute l'année, sur réservation.

MUSEE DU CRISTAL

Mme Christine HENISSART
20 rue des Cristalleries
54120 BACCARAT
tél : 03.83.76.61.37
fax : 03.83.76.61.43
e-mail : christine.henissart@baccarat.fr



Description : Au cœur du site des Cristalleries. Plus de 1 100 réalisations exposées. Une salle technique avec vidéo, vous présente les différentes méthodes de fabrication.

Visite scolaires : visite commentée de 10 min sur réservation. Remise d'un questionnaire scolaire.

Durée : 45 min

Tarif : 15€ par classe

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité maximale : 40 pers

Ouverture : sur réservation, de 09-12h et de 14-18h

POLE BIJOU GALERIE

13 rue du Port
54120 BACCARAT
tél : 03.83.76.06.99
e-mail : info@polebijou.com
site : www.polebijou.com



Description : Le Pôle Bijou Galerie est un lieu d'exposition de bijoux contemporains. Chaque année, cette galerie accueille trois à quatre expositions de niveaux internationales, traitant à chaque fois de thème différents tels que le textile, le tissu, le métal... Le principe du Pôle Bijou est de proposer une exposition portant sur un thème principal (la gemme par exemple) et de faire découvrir parallèlement une grande partie de ses aspects par des expositions complémentaires plus courtes (le grenat, l'art lapidaire...).

Visite scolaires : L'équipe du Pôle Bijou propose des activités variées allant de la simple visite guidée jusqu'à la journée complète d'animation, en passant par des après-midi démonstration/animation (atelier glyptique, création de médaillon, activité manuelle et créative, etc.). N'hésitez pas à contacter le Pôle Bijou pour préparer au mieux votre visite.

Projet clé en main : Le Pôle Bijou collabore avec le Musée des Sources d'Hercule (site archéologique), pour proposer aux scolaires une journée entière de découverte. Au menu : découverte de l'histoire d'un site archéologique unique en Europe, visite du Pôle Bijou et atelier complémentaire faisant le lien entre les deux sites culturels : « Création d'un bijou inspiré de la période gallo-romaine ». Tarifs pour la journée clé en main : Groupe de 10 à 20 enfants : 10€ par enfant. Groupe de 21 à 35 enfants : 9€ par enfant. Groupe de 36 à 60 enfants : 8€ par enfant.

Durée : selon programme choisi.

Tarif : 2 € pour visite simple (groupe de plus de 10). Ajouter 1€ pour visite guidée. Les tarifs varient en fonction de l'animation ou de l'atelier demandé et du nombre de participants.

Gratuités : 1 accompagnateur pour 10 enfants et chauffeur.

Capacité maximale : 30 pers

Ouverture : Haute saison (15 mai - 30 septembre) : 10h - 18h. Ouvert tous les jours.
Basse saison (1er octobre - 14 mai) : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h. Fermeture hebdomadaire le mardi.

Les + :

- Gare à 5 minutes à pied.
- Aire de parking pour bus et voitures.
- Aire de pique nique.
- Salle couverte en cas d'intempérie.
- Ateliers animés par des professionnels du monde de la bijouterie, habitués à travailler avec le jeune public.
- Situé à 10 minutes à pied du Musée des Sources d'Hercule (chemin en grande partie piétonnier).

MUSEE MEMOIRE DU TEXTILE

54480 VAL ET CHATILLON

tél : 03.83.42.59.13

fax : 03.83.42.59.59



Description : Un siècle et demi d'industrie textile au cœur de la nature. La première usine a ouvert ses portes dès 1850. Au milieu du 20^{ème} s, ce furent 1 000 employés qui s'activaient à la fabrication du tissu. Ce site donne la possibilité de découvrir de nombreuses machines, ainsi que toutes les étapes de la fabrication de la balle de coton au tissu final.

Visite primaires : découverte de la fabrication du tissu et du fil, tissage.

Durée : 1h30

Tarif : 1 € / enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité maximale : 100 pers

Ouverture : avril à octobre, sur réservation.

LA CROISEE DECOUVERTE

Damien JACQUOT

9 grande rue

54450 REILLON

tél : 03.83.42.39.39

fax : 03.83.42.35.08

e-mail : contact@lacroiseedecouverte.com

site : www.lacroiseedecouverte.com



Description : dans un village de 80 habitants au cœur du terroir de la Vezouze, dans le calme de la campagne lunévilloise, c'est un lieu d'accueil rural et authentique. Durant une journée ou une semaine, la Croisée découverte propose des séjours à construire selon l'âge des élèves, des projets des enseignants, autour des thèmes suivants.

Visite maternelles : fabrication du pain : préparation du four, cuisson. Jeu sur l'alimentation : les différents groupes alimentaires et/ou visite d'une ferme d'élevage laitier.

Visite primaires et secondaires :

- le travail du bois : visite d'une forêt, d'une scierie, réalisation individuelle sur établi.
- Le cycle du lait : visite d'une ferme, fabrication de yaourts.

- La fabrication du pain : préparation de la pâte, pétrissage par les enfants et cuisson au feu de bois.
- Jeu sur l'alimentation : les différents groupes alimentaires.
- Balade nature, atelier fabrication « jouets sonores et buissonniers ».

Goûter : offert

Durée : selon programme choisi, 1 à 5 journées

Tarif : différentes formules sur demande

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité maximale : 55 pers en journée ou 35 élèves en hébergement.

Ouverture : toute l'année, sur réservation.

Les + : centre de vacances et de loisirs adaptés aux enfants de 6 à 16 ans.
 Stage de menuiserie pour adultes.
 Gîte d'étape et de séjour de 12 chambres soit 46 lits. 1 salle de réunion et 1 salle à manger de 80 pers.
 Classe découverte sur plusieurs jours : « l'école de la forêt » ou classe « séjour éco-citoyen » en lien avec le parc naturel de Lorraine.

GASTRONOMIE ET TERROIR

AUBERGE LA LORRAINE BUISSONNIERE

M. DARNOIS
 5 bis route de Croismare
 54300 SIONVILLER
 tél : 03.83.72.97.65
 fax : 03.83.72.05.73



Description : Situé à Sionviller, petit village de 120 habitants, cette confiserie-auberge confectionne de merveilleuses et succulentes douceurs depuis 20 ans. Dans un établissement climatisé, de plein pied, Monsieur Darnois et sa femme vous accueillent dans un cadre confortable.

Visite scolaires : Historique et démonstration de chocolat et de la mirabelle « dans tous ses états ». Visite adaptée en fonction du niveau des élèves.

Goûter : sur demande.

Durée : 1h00

Tarifs : Démonstration 2,50 € / enfant
 Démonstration + boisson et pain au chocolat 3,60 € / enfant
 Démonstration + boisson et tarte aux fruits 4,80 € / enfant

Gratuité : 1 accompagnateur pour 25 et chauffeurs

Capacité maximale : 50 pers

Ouverture : sur réservation, en semaine uniquement.

Les + : pique nique dans le jardin ou en salle. sanitaires.
 possibilité de balade en forêt ou au bord de l'étang.

FERME DE DECOUVERTE

Les fermes de découverte sont des exploitations agricoles. Elles permettent de sensibiliser les enfants au métier d'agriculteur, de leur présenter la diversité des animaux de la ferme ou toute autre production agricole. Le projet pédagogique est à construire avec l'enseignant.

MAISON DE LA MIRABELLE

Famille GRALLET-DUPIC
16 rue du Capitaine Durand
54290 ROZELIEURES
tél : 03.83.72.32.26
fax : 03.83.72.34.34
e-mail : hubert.grallet@wanadoo.fr
site : www.maisondelamirabelle.com



Description : Unique en Lorraine, la Maison de la Mirabelle vous propose un parcours de découverte guidé pour mieux connaître la mirabelle.

Visite scolaires :

1/ Découverte commentée dans les vergers :

Découverte des différents arbres fruitiers : mirabelliers, pommiers, pêchers, abricotiers, cerisiers, etc... Comparaison, reconnaissance.

Explications sur la pollinisation et la taille des arbres.

2/ Visite de l'atelier de distillation

Explications des mécanismes de la distillation.

3/ La Mirabelle de Lorraine :

Projection sur grand écran d'un film vidéo retraçant toutes les étapes de l'élaboration, de la récolte, et des débouchés du fruit.

Explications autour d'un mirabellier découpé en trois parties (en fleurs, nu et en fruits), des étapes importantes de la production.

4/ Jeux en équipes :

Explications sur les cinq sens puis application concrète par un jeu devinette sur les fruits et légumes. Mot croisé géant pour découvrir des fruits et des légumes.

Goûter : collation (sirop à la mirabelle et tartelette) sur demande.

Durée : de 1h15 à 1h30

Tarifs : visite + sirop 3,70 € / enfant
Visite + sirop et tartelette 5,20 € / enfant

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs.

Capacité optimale : 60 pers

Capacité maximale : 60 pers

Ouverture : toute l'année, sur réservation.

Les + : vente de produits fermiers et de spécialités à la mirabelle : sirop, nectars, bonbons, madeleines, caramels ...
1^{er} prix des Etoiles de l'accueil pour la région Lorraine et label Tourisme et Handicaps.

FERME PEDAGOGIQUE

GAEC de Couvey

Communauté de Communes de la Vezouze
Madame Cathy NICOLAS
38 rue de la Voise – BP 08
54450 BLAMONT
Tél : 03.83.42.46.46 Fax : 03.83.42.46.47
e-mail : info@cc-vezouze.fr



Description : Une visite commentée de la ferme par Michel MAGRON, lui-même vous permettra de découvrir l'ensemble de l'exploitation.

Caractéristique de l'exploitation : Troupeau laitier permettant la fabrication du munster Val de Weiss AOC. Production de viande avec veaux de la ferme. Production de céréales pour l'alimentation des animaux.

Visite des maternelles : approche autour des 5 sens. Activités : donner à boire aux veaux, donner du foin aux vaches...

Visites scolaires : sujets adaptés à la classe et aux demandes de l'enseignant. Traite robotisée avec explication de la traite avant la robotisation. Elevage du veau à la vache, alimentation des animaux, logement, soins et reproduction. Cycle du lait. Découverte de la culture des céréales.

Goûter : collation comprise

Durée : selon programme choisi

Tarif : ½ journée : 4.5 €
Journée : 8.4 €

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité maximale : 50 personnes

Ouverture : toute l'année, sur réservation

Les + : salle à disposition pour le pique-nique
Combinaison possible avec la Route des Energies Renouvelables

ACTIVITES DE PLEIN-AIR

VELORAIL DE VAL DE MORTAGNE

Gare de Magnières
54129 MAGNIERES
tél : 03.83.72.34.73
fax : 03.83.72.32.77
e-mail : val.mortagne@wanadoo.fr



Description : Le velorail vous propose un agréable moment de détente en pleine nature. Un parcours de 30 km (aller-retour), vous fera découvrir cette vallée souriante, ainsi que son patrimoine.

Visite scolaires : parcours sur voie ferrée. A partir de 6 ans pour pédaler (2 postes) et 2 à 3 places assises.

Durée : de 1h à 4h

Goûter : non fournis. Tables et bacs à disposition en extérieurs.

Tarif : 14,00 € / heure / vélorail.
A partir de 4^{ème} et 5^{ème} 10% remise. A partir 6^{ème} 20% remise.

Gratuits : accompagnateurs et chauffeur

Capacité optimale : 68 pers

Capacité maximale : 92 pers

Ouverture : Octobre à mars, sur réservation. Juillet et août de 09-12h et 14-19h. Dimanches (en juillet et août) et jours fériés 09-19h. Avril et septembre 14-18h. Mai et juin 09-12h et 14-18h.

Les + : Possibilité de visiter les différents sites près du parcours (Château Qui qu'en Grogne de Moyen, Château de Gerbéviller, villa gallo-romaine de Lana). Possibilité de pêcher dans l'étang. Restauration sur place ou aux environs. Mini-golf à Gerbéviller.

AVENTURE PARC®

Pays des Lacs de Pierre-Percée
- Aventure Parc ® -
28, rue du maréchal Foch 54540 BADONVILLER
Tél. 03 83 42 50 08 - Fax. 03 83 42 56 69
Email : aventure-parc@paysdeslacs.com
Site : www.paysdeslacs.com



Description :

- Parcours : La référence des parcours acrobatiques dans les arbres. Donnez une autre dimension à votre sortie de groupe en participant à nos différents challenges pour les kids et les juniors ! Des parcours acrobatiques avec plus de 90 jeux de 2 à 15 mètres de hauteur...

- Tyrolienne™ : Avec 2 tyroliennes au dessus du Lac de Pierre-Percée ! A 40 mètres de hauteur, les participants atteignent une vitesse de 40 km / h

Durée : 2h30 à 3h00 (sur une demi journée)

Tarifs : Pass Aventure Pitchouns : 5€/ pers. (de 3 à 6 ans). 3 zones de jeux de 0,50 m à 6m de hauteur en toute sécurité

Pass Aventure écoles primaires : parcours acrobatiques kids + tyrolienne™ (entre 1m30 et 1m50 en taille pour accès parcours et 25 kg pour le tyrolienne™): 18 €/pers.
(Option possible Parcours acrobatiques seuls : 15 €)

Pass Aventure collèges/ lycées : parcours acrobatiques juniors + tyrolienne™ (à partir d'1m50 en taille pour accès parcours et 25 kg pour le tyrolienne™): 21 € / pers.

Gratuits : accompagnateurs et chauffeur (dans la limite du raisonnable...)

Capacité mini : 20 personnes

Capacité maxi : 170 personnes

Ouverture : selon calendrier et sur réservation

Les + : vestiaires, consignes gratuites, snack sur place

SENTIERS DE DECOUVERTE

Le sentier des Folies – 3 km – 1h

Topo rando disponible sur demande à l'Office de Tourisme de Lunéville.



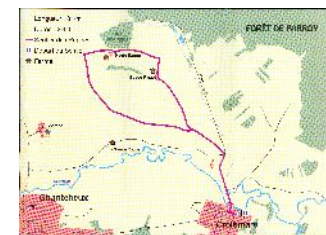
Le verger pédagogique à Jolivet.

Pour faciliter le travail des enseignants, la CCL a conçu des supports pédagogiques très ludiques : livret découverte sous forme de jeu de piste, suggestions d'ateliers, fiches enseignants. Gratuit et téléchargeable sur www.cc-lunevillois.fr/index.php/environnement.

Le sentier des Rappes – 8 km – 2h15

Le sentier présente une balade champêtre, au caractère agricole. Il permet de découvrir et de profiter du calme des paysages remarquables du Lunévillois. Le rythme des saisons et l'alternance des cultures offrent une variation à l'infini de la gamme des couleurs du paysage.

Topo rando disponible sur demande à l'Office de Tourisme de Lunéville.



Le sentier de Thiébauchamp – 6km – 1h00

Topo rando disponible sur demande à l'Office de Tourisme de Lunéville.



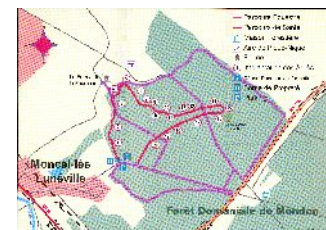
Parcours de santé en forêt de Mondon

Topo rando disponible sur demande à l'Office de Tourisme de Lunéville.

Sentier d'interprétation de Jean et Manon – 5,5 km – 2h00

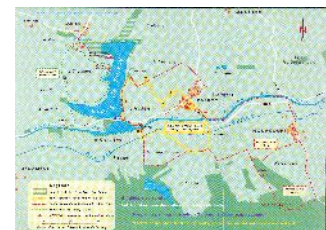
Ce sentier thématique raconte l'histoire d'un grand-père qui présente son village natal, Parroy, à sa petite fille parisienne, lors d'une belle balade. Il peut être le départ d'un travail pédagogique. Livret pédagogique disponible à la Communauté de Communes du Sânon au 03.83.72.05.64.

Topo rando disponible sur demande à l'Office de Tourisme de Lunéville.



Circuit des Renards – 8km – 2h30 (2 boucles de 4km)

Le circuit traverse une nature préservée de part sa topographie et les nombreux vergers et bosquets, les cultures et les pâtures de taille raisonnable et le respect de cette nature est l'affaire de tous. Informations complémentaires sur le site internet www.3.ac-nancy-metz.fr/eco-elem-flainval



Circuit du Haut des Ailes – 8km – 2h00

Grâce à ce parcours vous découvrirez le parc éolien du Haut des Ailes comportant 16 éoliennes, le village de Repaix et d'Igney.

Topo rando disponible sur demande à l'Office de Tourisme de Lunéville.



Circuit des Boucles des Entonnoirs – 19km – 5h15 (variante de 8 et 13 km)

Evocation de la 1^{ère} guerre mondiale grâce au site des entonnoirs (excavations provoquées par l'explosion de mines), au monument des Bras de Chemises et au cimetière militaire de Reillon. Découverte historique de la vie de l'abbé Grégoire, à l'origine de la reconnaissance des religions et de l'abolition de l'esclavage, à Emberménil à la Maison muséographique.



Topo rando disponible sur demande à l'Office de Tourisme de Lunéville.

JOURNEES DE DECOUVERTE

LA ROUTE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Lorraine Energies Renouvelables
15 rue de la Voise
54450 BLAMONT
tél : 03.83.75.27.73
e-mail : contact@asso-ler.fr



Description : Le circuit sera organisé en fonction de vos disponibilités, de votre intérêt et niveau de questionnement. Avec votre propre transport, vous visiterez sous la conduite d'un guide, un, deux ou trois sites distants de 10 km environ, sur une demi-journée ou une journée.

Visite scolaires :

- **parc éolien du Haut des Ailes à Igney** : un des plus grand parc éolien français. 3 parcs éoliens regroupant 22 éoliennes géantes (121m de hauteur) de 2MW chacune pour une puissance totale de 44MW ce qui correspond à la consommation de près de 55 000 personnes.

- **gîte d'étape et de séjour La Croisée Découverte à Reillon** : elle fonctionne grâce au bois (chaufferie automatique alimentée par des plaquettes de bois déchiqueté) et à l'énergie solaire.

- **site de méthanisation de l'exploitation agricole Les Brimbelles à Mignéville** : production d'électricité et de chaleur à partir des déchets agricoles (lisiers...). C'est le premier site de production en France.

- **scierie hydraulique de Machet à St Sauveur** : production artisanale de planches ; salle d'exposition, maquettes, visite du canal et de la scierie dans un environnement forestier du piémont vosgien.

Tarifs : 1 site : 5,00€ (forfait minimum 72€)
2 sites : 8,00€ (forfait minimum 126€)
3 sites : 9,50€ (forfait minimum 153€)

Gratuités : accompagnateurs et chauffeurs

Capacité maximale : 60 pers (2 classes)

Ouverture : toute l'année, sur réservation

Les + : Pour les repas de midi une aire de pique-nique, éventuellement couverte, est disponible. En période hivernale ou en cas de mauvais temps, une salle communale peut-être mise à disposition (moyennant un forfait de 30 €). Possibilité d'intervention en classe avant la visite. Nous contacter.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article R211-5

Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L. 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6 (Décret n° 2007-669 du 2 mai 2007 art. 2 I Journal Officiel du 4 mai 2007)

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-10 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 14° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-7

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 (Décret n° 2007-669 du 2 mai 2007 art. 2 II Journal Officiel du 4 mai 2007)

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Le nombre de repas fournis ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-10 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-6 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R. 211-6.

Article R211-9

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 (*Décret n° 2007-669 du 2 mai 2007 art. 2 III Journal Officiel du 4 mai 2007*)

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12

Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 (*Décret n° 2007-669 du 2 mai 2007 art. 2 IV Journal Officiel du 4 mai 2007*)

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R. 211-6.

Article R211-14

Les dispositions des articles R. 211-5 à R. 211-13 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

Article R211-14-1 (inséré par Décret n° 2007-669 du 2 mai 2007 art. 2 V Journal Officiel du 4 mai 2007)

L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-8 après que la prestation a été fournie.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Article 1 : Dispositions légales.

Le numéro inscrit sur ce document confirme l'autorisation préfectorale obtenue par l'Office de Tourisme (conformément aux dispositions des articles L211-1 et suivants du Code du tourisme). L'Office de Tourisme peut donc assurer la réservation et la vente de tous types de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général, dans leur zone d'intervention et conformément à ses statuts.

Article 2 : Responsabilité.

L'Office de Tourisme du Lunévillois est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. Après confirmation d'une réservation auprès de certains prestataires, l'Office de Tourisme du Lunévillois (AU.054.00.0002) adresse le contrat au client.

Article 3 : Conditions de réservation et de règlement.

Respect des prestations sous réserve de disponibilité.

1) forfaits comprenant un hébergement

Confirmation ferme dès le retour du contrat signé par le client, accompagné d'un premier versement d'arrhes de 30% sur la base de la facture pro forma et ce avant la date limite figurant sur le contrat.

- 15 jours avant la date d'arrivée : deuxième versement d'arrhes de 30% du montant total de la facture pro forma.
- une semaine avant l'arrivée : envoi de la répartition des chambres.
- Règlement du solde avant le départ du circuit / visite.

Pour toute inscription intervenant moins de 30 jours avant la date de la prestation, il sera demandé 60% de la facture pro forma à la confirmation et le solde à l'arrivée. Le client n'ayant pas respecté le planning de versements ci-dessus est considéré comme ayant annulé son séjour, sauf accord préalable.

2) forfaits hors hébergement

Confirmation ferme dès le retour du contrat signé par le client, accompagné d'un premier versement d'arrhes de 30% sur la base de la facture pro forma et ce avant la date limite figurant sur le contrat. Règlement du solde à l'arrivée.

Article 4 : Conditions d'annulation du fait du client.

Toute annulation devra être notifiée par écrit avec AR à l'Office de Tourisme, la date d'annulation enregistrée permettra de déterminer le montant des frais sur la base de la facture pro forma comme suit :

- annulation de 45 à 15 jours avant l'arrivée : 30%
- annulation de 14 à 7 jours avant l'arrivée : 60%
- annulation moins de 7 jours avant l'arrivée : facturation de la totalité de la facture pro forma.

Article 5 : Bons d'échange.

Pour un séjour proposé par l'Office de Tourisme et après paiement du solde, le client se verra remettre des bons d'échanges à donner aux prestataires.

Article 6 : Arrivée.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d'impossibilité ou d'arrivée tardive, il s'engage à avertir le prestataire.

Article 7 : Interruption de la prestation par le client.

En cas d'interruption de celle-ci par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 8 : Capacité.

Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes :

- si le nombre dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le prix de celle-ci reste acquis au vendeur qui peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat ou demander un supplément.

- si le nombre est inférieur à celui ayant servi de base de calcul, un nouveau tarif sera défini en fonction du nombre exact de participants annoncé au minimum 15 jours avant l'arrivée. Cette modification ne devra pas excéder 10% du nombre total de personnes initialement annoncé. Au delà, le prestataire peut rompre le contrat.

Article 9 : Assurances.

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances Responsabilité Civile.

Article 10 : Hôtels.

Les prix comprennent la location de la chambre et le petit-déjeuner ou la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les consommations personnelles, boissons, téléphone, fax... consommés par le client, en groupe ou individuellement. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé : supplément chambre individuelle.

Article 11 : Litiges.

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise au prestataire, par lettre dans les trois jours qui suivent la survenance du litige. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales et particulières sera de la compétence exclusive du tribunal du chef lieu du département de l'Office de Tourisme du Lunévillois.

Conditions particulières de vente.

Prix : cf. conditions propres à chaque produit.

Le transport reste à la charge du client, mais certains prestataires peuvent, sur demande, lui réserver un autocar avec chauffeur.

Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs et de prestations. Elles seraient signifiées au client selon les modalités prévues aux conditions générales de vente.

Tout prestataire est en droit de refuser ou interrompre une prestation au cas où le client enfreindrait la loi.

Toute prestation demandée en surplus du contrat fera l'objet de l'établissement d'une facture pro forma annexe dont le règlement sera exigé de suite.

Si une prestation ne pouvait être respectée, pour un cas de force majeure, les prestataires ne pourraient être tenus pour responsables. De même, ils se réservent le droit d'annuler la venue d'un groupe suite à l'intervention de l'autorité administrative.

Rendez-vous : ils seront précisés sur chaque contrat en fonction des produits.